

programme sera mis en vigueur, j'espère qu'on demandera à cet organisme de faire l'étude que j'ai proposée, dans l'intérêt du Parlement, du gouvernement et du Canada. Je ne suis pas d'accord avec le ministre des Finances (M. Sharp) qui dit que l'ajournement tient à l'inflation. Nous dire simplement que la mise en vigueur d'un programme de ce genre est ajourné de 20 mois au lieu de huit et que l'argent nécessaire pour payer les frais de ce programme ne modifiera peut-être pas le régime fiscal avant l'année suivante, ce n'est pas, à mon avis, une raison ou une excuse valable pour ajourner l'application d'un programme comme celui-ci que le Parlement adoptera peut-être en fin de compte. Toutefois, s'il faut retarder la mise en œuvre de ce programme, j'estime que le ministre et le gouvernement feraient bien d'étudier ma proposition.

● (8.20 p.m.)

Certains ont proposé de renvoyer le projet de loi à un comité après la deuxième lecture. Je remarque que même si le ministre a dit en réponse à une question qu'il n'en serait rien, le premier ministre (M. Pearson) a plus ou moins indiqué, cet après-midi, que le projet de loi pourrait être déféré à un comité. Toutefois, j'ai l'impression que le premier ministre n'y songeait probablement pas et que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a indiqué ce qui arrivera lorsqu'il a déclaré que le bill ne serait déféré à aucun comité.

Au début, j'estimais qu'il serait souhaitable de renvoyer le projet de loi à un comité. Il est vrai que certains députés à ma gauche ont signalé que cette question avait été discutée à fond par une commission royale qui en avait fait une étude complète et détaillée et dont le rapport est un document convaincant et révélateur. Je n'accepte pas nécessairement tout ce que renferme le rapport, mais il est certainement d'un apport considérable à la philosophie et aux écrits sociaux du pays. Malgré cela, je suis d'avis, en principe, qu'on ne peut en aucun temps substituer le jugement d'une commission royale au jugement du Parlement. Le mandat d'une commission royale, les témoignages qu'elle a entendus, son rapport et ses recommandations sont des documents utiles et précieux pour nous permettre de former notre propre opinion, de rendre notre propre jugement et d'apprécier la valeur, négative ou positive, d'un programme donné, mais il faut établir, en principe, je crois, qu'il serait fort mauvais d'accepter un rapport

[M. Baldwin.]

comme décision irrévocable, uniquement parce que la question a été étudiée par une commission royale qui a présenté un excellent rapport.

J'ai depuis changé d'avis quant à la nécessité de déferer cette question à un comité. La déclaration qu'a faite à la Chambre un ministre responsable me porte à mettre en doute les mérites du régime de comités que nous avons mis à l'essai cette année et l'an dernier. Je veux parler de l'affirmation que le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer), a faite dans un autre contexte et selon laquelle les témoins des ministères qui comparaissent devant un comité ne le font qu'avec le consentement du ministre et que leurs témoignages doivent se limiter aux opinions émises par le ministre en question.

**M. Woolliams:** Vous voulez dire qu'on intervient auprès d'eux.

**M. Baldwin:** C'est grave. C'est sérieusement mettre en doute la valeur et les mérites du régime de comités. Tant que cette attitude durera, qu'on n'aura pas tiré la situation au clair et fait une déclaration au nom du gouvernement, j'hésite à faire perdre le temps de la Chambre en déférant à un comité quelconque toute question d'une certaine importance. Nous avons assurément le droit d'exiger que tout témoin, qu'il soit fonctionnaire de ministère, officier de l'active ou officier retraité, fasse sa déposition lorsqu'on le cite et que son témoignage soit rendu en toute liberté . . . (*Applaudissements*) . . . sans contrainte et sans que s'exercent des influences ou des pressions indues. Jusqu'à ce qu'on ait éclairci la situation la Chambre perd absolument son temps, à mon avis, en déférant toute question à un comité quelconque.

**M. Woolliams:** C'est juste.

**M. Baldwin:** On a parlé du rapport de la Commission Hall. Comme je l'ai déjà dit, je l'ai lu presque au complet et je me le suis remis en mémoire en le parcourant de nouveau récemment. J'aimerais maintenant saisir le ministre d'un ou deux de ses aspects afin qu'il s'y reporte, s'il le juge à propos, lorsqu'il mettra fin au débat actuel. En premier lieu, j'appelle l'attention du ministre sur la recommandation 194, page 89 du rapport. Elle est, je crois, très sensée et très salutaire. La voici:

Que les impôts perçus par le gouvernement fédéral pour payer le régime amplifié de services de santé soient identifiés de façon à indiquer clairement au contribuable que les impôts qu'il paie couvrent les services de santé qui lui sont accessibles.